

**MOUVEMENT INTER-DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS  
DU 1<sup>ER</sup> DEGRE PUBLIC  
PERMUTATIONS INFORMATISEES  
Rentrée scolaire 2018**

**Personne chargée du dossier à la DSDEN : Mme MAZIERES 05.53.02.84.85**

Les enseignants des écoles désireux de changer de département à la rentrée scolaire 2018 doivent participer aux opérations de permutations informatisées organisées par le Ministère de l'Education nationale.

La saisie des vœux de changement de département est effectuée dans I-Prof – Application SIAM.

La note de service détaillée est parue au BO spécial n° 2 du 9 novembre 2017 du Ministère de l'Education nationale (consultable sur les sites internet de la DSDEN, du Rectorat et du Ministère).

**Dates d'ouverture du serveur :**

**Du jeudi 16 novembre à 12h00 au mardi 5 décembre 2017 à 18 h00 :** saisie des vœux (Créations, modifications, annulations possibles durant cette période sur le serveur).

**A partir du mercredi 6 décembre 2017 après-midi :**

Envoi des confirmations de demandes de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat.

**Lundi 18 décembre 2017 :**

Date limite de retour à la DSDEN des confirmations écrites de demandes de permutations accompagnées des pièces justificatives. **Toute confirmation non retournée à cette date invalide la participation du candidat.**

**Mercredi 31 janvier 2018 :**

Date limite d'enregistrement par la DSDEN des demandes tardives pour rapprochement de conjoints, des demandes d'annulation ou de modifications de la situation familiale.

**Du jeudi 1er février au mercredi 7 février 2018**

Consultation des barèmes validés sur SIAM.

**A partir du lundi 5 mars 2018 :**

Diffusion individuelle du résultat de la demande de mutation aux candidats.

Affichage des résultats sur SIAM et dans les boîtes à lettres I-Prof.

**Dispositif d'accueil et de conseil :**

Un numéro de téléphone unique : **01.55.55.44.44**  
Service ouvert à compter du 13 novembre 2017.